

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16° En argent 44 francs un sac
 a froment 5 sacs de Blés 4 sacs
 d'avoine point de Vin du Bois
 Suffisamment pour l'année
 B La Pension dérive des Biens
 de la Commune. outre cela
 la Commune fournit environ
 3/4 de Pose pour jardin et
 Cheneviers et autres plantages

Inch

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Noufeu*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *un village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Commune d'Essertine paroisse de Quarraus, agence d'Essertine*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Rapport au b*

d. District *Duverdon*

e. Canton *Daleme*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *tous ce qui est surassort de l'école de Noufeu et dans le village même*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Rapport au b*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *une lieue en circonférence parthagées paroisse de Gressy*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *ouver tous les enfants fréquentants l'école ou les plus grands parties sont forcé à travailler à la campagne*

61
A. 31

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Essertine 25 Minutes, Larobitar 1.5 Minutes*

a. Leurs noms, *Une est celle d'Essertine et l'autre Larobitar*

b. Leurs distances réciproques. *Rapport a*

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *Allographie, Lecture, Ecriture, Arithmétique, Chant des psaumes, Catechisme, Historique, dogmatique, & Moral, et des passages choisis de Plutarque etc*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *Ne tient que l'hiver & dure 4 semaines à l'exception des fêtes de l'Église*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *les plus usités sont ceux de l'Écriture, de l'Arithmétique, de l'Alphabet, de la Grammaire, de la Lecture & de l'Écriture. On utilise aussi un recueil de passages qui se rapportent à l'Écriture & à l'Arithmétique.*

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? *Il y a pour chaque école une Tablette à laquelle on se conforme selon la capacité des élèves.*

9°. Durée de l'école chaque jour? *répondre à l'article 6*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? *répondre à l'article 6. Les enfans sont placés selon leur progrès.*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? *Le Regent a été nommé par le pasteur du lieu & de quelle manière? après avoir été examiné et agréé par le conseil de l'école.*

b. D'où est-il? *De Bollens district de Chaux-de-Fonds*

c. Son nom *J. Salomon Baudet*

(3)

d. Son âge. *âgé de 26 ans*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *il a sa femme & deux enfans*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *il exerce la vocation d'instituteur depuis le mois de Janvier dernier*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *il a résidé tous le tems de sa jeunesse à Soudaine & a exercé la vocation de professeur*

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? *fonctionnaire à Essertine, & parthayras Gressy et Nonfou*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *Le nombre varie de 20 à 27 suvant et fréquente tous soit garçons, ou filles*

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école. *il n'en existe point pour l'école de Nonfou*

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour être admis, combien? *Chaque enfant paye à la commune et non au regent & cela par année de puis l'âge de 5 ans*

15°. Bâtiment de l'école. *les particuliers sont obligés de tenir l'école chaque année dans leur maison*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *La commune loue une maison pour le regent*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? par la commune

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

L'entretien du regent est payé en entier qui y applique les 3 baches par chaque enfant et mentionne au No 16. elle consiste en quatre francs d'argent quatre sacs de blé quatre sacs d'avoine mesure de Soubonne les fèves de chaque particulier qui ont des champs que le regent ramasse à la Moisson qui peuvent couvrir environ 20 quentons, point de vin 3 char de bois de chêne 150 fascines de paille un charnier

Salut Fraternité

L. J. J. J.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? - - - - - Ursin

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? - - - - - Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? - - - - - une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? - - - - - paroisse de Gressy. Agence d'Ursin

d. District - - - - - d'Yverdon

e. Canton - - - - - du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

il ny a qu'une maison éloignée de quatre heures

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. - - - - - il ny a qu'Ursin

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. - - - - - la maison commune étant au milieu

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? - - - - - du village il ny a qu'un petit éloignement il ny a que les enfans d'Ursin.

*13
No 32*

*leçon
son*

argent